



Seuls les dossiers complets seront traités par le service.
Tout dépôt de demande d'aide ne garantit pas l'éligibilité au dispositif.

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES	 Dépôt du dossier du 8 au 19 mars 2021
Etudiant NON boursier	
Bénéficiaire d'allocation(s) particulière(s) (indemnités de gardiennage, distinctions honorifiques, handicapés...) : OUI NON Si oui : fournir un justificatif de l'allocation particulière.	1. Mettre le dossier dans une enveloppe;
Copie recto/verso d'une pièce d'identité valable. <i>passport et/ou carte nationale d'identité</i>	2. Noter le nom, prénom et le numéro de téléphone sur l'enveloppe;
Copie de la carte CPS.	3. Déposer à la Direction des transports terrestres au
Relevé d'information des revenus familiaux des tuteurs légaux. <i>validité de -3 mois et couvrant sur période d'1 an</i>	Bâtiment A.
Copie intégrale du livret de famille. <i>du demandeur et/ou des tuteurs légaux</i>	
Certificat de scolarité. <i>en cours</i>	<p style="text-align: center;"><u>Horaires d'ouvertures :</u> Du lundi au jeudi de 07h30 à 14h30 Le vendredi de 07h30 à 13h30</p>